

Orléans près S^t Simon le 19 Octobre 1917



195



Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de solliciter un passeport pour aller à Tetbacte, Espagne, soldat de la classe 1911 réformé de guerre le 17 juillet 1915 pour maladie contractée au front. Et maintenu par la commission spéciale d'Ourville le 9 Octobre 1915, je suis libre de toute obligation militaire et j'ai obtenu l'avis favorable du Général Commandant la 13^{ème} région, ainsi que celui du Colonel Commandant la Subdivision.

Mon père a été négociant en Espagne pendant près de 40 ans, il possédait une minoterie et boulangerie; à la mobilisation mes frères et moi avons laissé làbas nos affaires en souffrance, pour venir faire notre devoir; mes trois frères sont encore au front.

Ma santé ne me permettant plus de servir mon pays, les médecins me conseillant à l'approche de l'hiver d'aller vers un climat plus doux, je vous prie de me livrer le passeport pour l'Espagne; afin que je puisse, dans la mesure de mes forces m'occuper des affaires de commerce, et tâcher d'améliorer ma santé.

Comptant sur votre

cmé
ac,
ém
lon
assey
ne.
raison
laire ni
Préfet

Clermont-Ferrand 1

Région,
St-Major.

No

bienveillance, je vous prie d'agréer
le Préfet, l'assurance de mon profond respect

Guilhem Jean Baptiste

Guilhem Jean Baptiste, à Uzes
Commune de St-Simon
par Aurillac
Cantal.



Vue pour la légalisation de la signature
de M^e Guilhem, avec avis très favorable pour
la délivrance du passeport

St-Simon le 19 Octobre 1918

Le Maire

J. Drouot



Clermont-Ferrand le 9 Octobre 1917.

Le Général DANTANT, commandant la 13^e Région,

A M. GUILHEN, Jean Baptiste, classe 1911, réformé N°2, négociant, demeurant à Saint-Simon (Oyez) par Aurillac, Cantal.

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable émis le 6 courant par M. le Colonel Commandant la subdivision de Clermont-Ferrand, vous êtes autorisé à demander un passeport à M. le Préfet du Cantal pour vous rendre en Espagne.

Cette autorisation vous est délivrée pour raisons personnelles.

P.O. le Chef d'Etat-Major.

Signé : de ~~Parseval~~ Parseval.

Copie conforme, adressée suivant la circulaire ministérielle du 15 février 1915 N° 1998 2/II, à M. le Préfet du Cantal.

P.O. le Chef d'Etat-Major.

